



## CONFÉRENCE VIDÉO DU 7 MAI 2020

***Bienvenue à tous !***

*La conférence débutera à 14h et se terminera à 15h30.*

*Vous êtes près de 1200 inscrits et nous avons reçu plus de 300 questions, merci à tous pour cet enthousiasme.*

### *Déroulé de la séance*

*Intervention des ministres et quatre focus thématiques des équipes. La dernière demi-heure sera consacrée à répondre à vos nombreuses questions, principalement sur la base de celles déjà transmises.*

*Les slides seront transmis à l'issue de la réunion.*

### *Éléments pratiques*

*Il est recommandé de se connecter depuis le navigateur Chrome et il est possible qu'il vous soit obligé de « rafraichir » la page de connexion.*

*Il est possible de pouvoir suivre la conférence depuis un téléphone :*

*France: +33 1 86 99 55 65 - Extension de la réunion : 533827# - Code secret : 2024#*

*Un replay sera également disponible.*



**Julien Denormandie,**  
ministre auprès de la ministre de la Cohésion des  
territoires et des Relations avec les collectivités  
territoriales, chargé de la Ville et du Logement

et

**Emmanuelle Wargon,**  
secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition  
écologique et solidaire

## AMELIORER L'INFORMATION ET LE PARCOURS CLIENT DES MENAGES

Capitaliser sur les secteurs de revitalisation (ACV, ORT) pour accélérer la rénovation énergétique.

Mettre en place un service d'accompagnement territorialisé avec le programme SARE

Fiabiliser le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Refondre le système d'aides à la rénovation des copropriétés et des propriétaires bailleurs

Assurer le succès de la nouvelle prime Rénov'

Assurer le succès des "coups de pouce CEE"

Faire évoluer les financements du reste à charge (dont l'éco-PTZ)

Assurer le succès des dispositifs de soutien aux ménages modestes de l'ANAH

Améliorer les dispositifs pour le parc social (dont l'éco-PLS)

## ORGANISER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES DE LA FILIÈRE

Lutter contre les fraudes et les pratiques abusives

Renforcer le label RGE qui conditionne l'accès aux aides

Soutenir la formation et l'innovation

## ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales en insistant sur le parc scolaire

Rénover les bâtiments du parc de l'État

Piloter et accompagner les économies d'énergie dans les bâtiments tertiaires privés

## PILOTER LA POLITIQUE PUBLIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Accélérer les travaux de l'Observatoire National de la Rénovation Énergétique

Assurer la coordination interministérielle des actions avec la mise en place d'une équipe projet



# CALENDRIER RÉVISÉ DES PRINCIPALES MESURES AU REGARD DE LA SITUATION SANITAIRE

Mesure	Calendrier initial	Calendrier révisé d'entrée en vigueur
RE 2020	Entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Entrée en vigueur à l'été 2021
RGE	Entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> septembre 2020	1 <sup>er</sup> septembre 2020 pour les dispositions relatives à la lutte contre la fraude 1 <sup>er</sup> janvier 2021 pour la nouvelle nomenclature
Arrêté tertiaire « valeurs absolues »	Publication printemps 2020	Publication d'un premier arrêté septembre 2020 pour de premiers secteurs Publication d'un arrêté complémentaire fin 2020
DPE	Opposable au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Opposable au plus tard au 1 <sup>er</sup> juillet 2021





# Focus thématiques

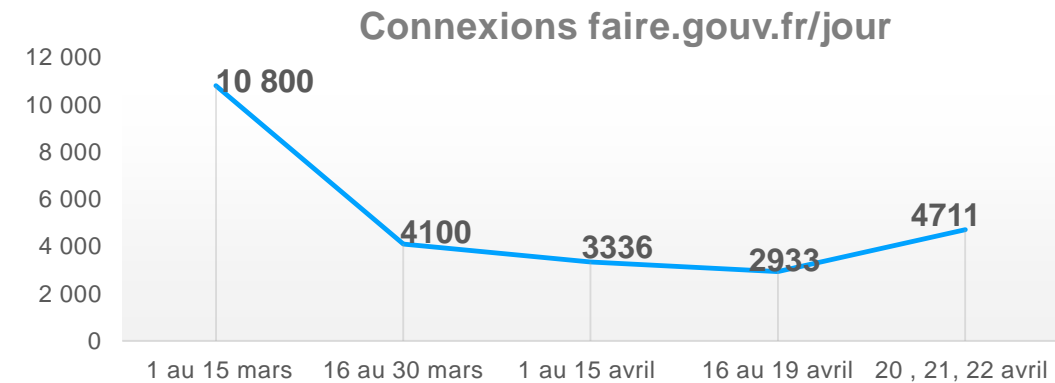
**FAIRE** : une signature commune qui rassemble les parties prenantes publiques et privées, et met en dynamique tous les acteurs de la rénovation énergétique.

En pratique, **FAIRE**, c'est le réseau des conseillers FAIRE, le site FAIRE.gouv.fr, le 0808 800 700, les campagnes de communication, la charte « engagé pour FAIRE », le programme de financement et de gouvernance SARE...

### Campagnes de communication FAIRE vers le grand public :

- Effet immédiat des campagnes précédentes : 18 900 sessions/jour sur FAIRE.gouv.fr et 1016 appels/jour au 0808 800 700 en janvier 2020 suite campagne de décembre / janvier
- Confinement : chute des contacts, puis reprise observée fin avril
- Une vague de campagne dédiée à **MaPrimeRénov'** à partir du 15 juin :
  - intérêt des citoyens à un moment où on peut être amené à réfléchir à la rénovation en sortie de confinement
  - message spécifique **MaPrimeRénov'** et renvoi vers les conseillers via faire.gouv.fr/marenov et le 0808 800 700
  - message complété pour rassurer les citoyens sur la possibilité de réaliser ses travaux en toute sécurité grâce aux gestes barrières et aux précautions prises par les artisans

### Faire.gouv.fr mars-avril 2020



### La Charte « ENGAGÉ POUR FAIRE »



- Mobiliser les professionnels du bâtiment et de l'immobilier autour de la **massification de la rénovation** énergétique des bâtiments, promouvoir une rénovation énergétique de **qualité**, valoriser **le réseau FAIRE** et à **lutter contre les pratiques frauduleuses**
- Lancée le 4 avril 2019, elle rassemble aujourd'hui **plus de 200 organisations signataires** : Organismes de qualification, fédérations professionnelles, associations, industriels, fournisseurs d'énergie, professions immobilières, professions des secteurs assurantiel et bancaire... etc.
- Actualité:
  - L'événement prévu le 28 avril reporté à la fin de l'année,
  - Un courrier ADEME-Plan Bâtiment Durable pour connaître vos actions et vos attentes, et vous accompagner dans la mise en œuvre de vos engagements



## 3 types de missions financées par le programme et les Collectivités

Structurer le parcours d'accompagnement des ménages et des syndicats de copropriété sur le territoire

= missions d'information, conseils, accompagnement des ménages et des syndicats de copropriété, réalisation d'audits énergétiques, de missions de maîtrise d'œuvre

Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation

= mobilisation des professionnels et acteurs concernés et accompagnement de leur montée en compétence

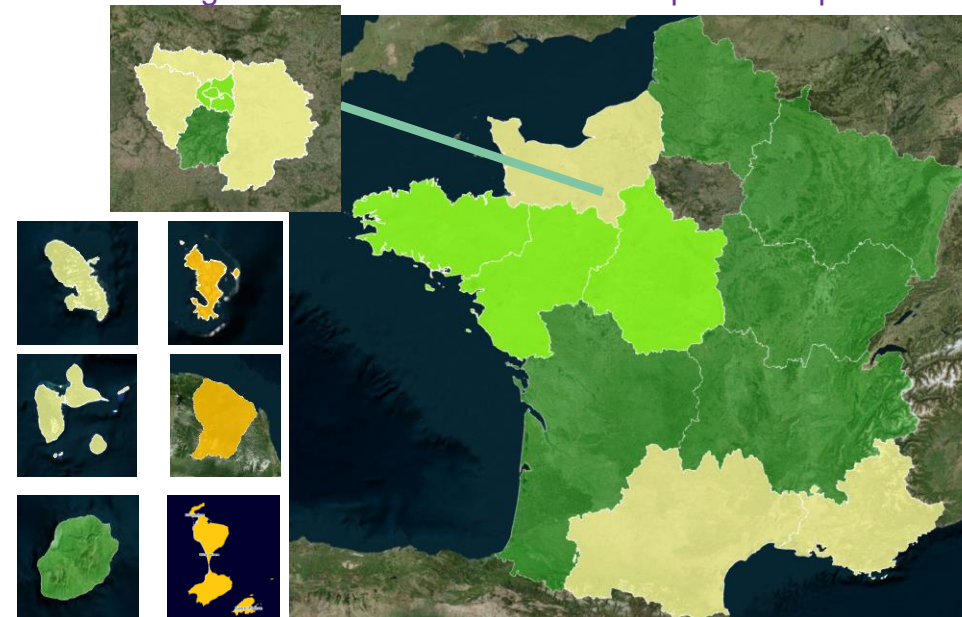
Conseil au Petit Tertiaire Privé

= mission de sensibilisation et conseil pour le petit tertiaire

Durée du Programme pour les Collectivités engagées dans le Programme 3 ans sur la période 2020-2024

Volume du Programme : 200 M€  
Principe de co-financement à 50% CEE – 50% Collectivités engagées

Signature des conventions SARE : point d'étape au 7/5/20



Convention SARE signée



Convention SARE votée < fin juin 2020



Convention SARE votée > juin 2020



Territoires en discussion

Vidéo SARE :

<https://dai.ly/x7teneb>

\*Service d'accompagnement à la rénovation énergétique



# HABITER MIEUX

## Objectifs 2020

Rénover 60 000 logements, dont

- 38 000 propriétaires occupants, dont 19 000 passoires thermiques (« dossiers bonifiés »)
- 4 000 propriétaires bailleurs, dont 3 200 passoires thermiques
- 18 000 syndicats de copropriétés, dont 5 000 passoires thermiques

## Avancement 2020 (3 mai 2020)

**Habiter Mieux Sérénité**

- 11 543 logements Habiter Mieux Sérénité engagés (+13% par rapport 2019)
- +8% de dépôts de dossiers Habiter Mieux Sérénité depuis janvier 2020  
*(malgré une chute de -35% en rythme hebdo / dynamique pré-confinement)*
- 117M€ M€ engagés pour 247 M€ de travaux et 41% de gain énergétique moyen
- 138M€ de dossiers payés (17 839 dossiers)

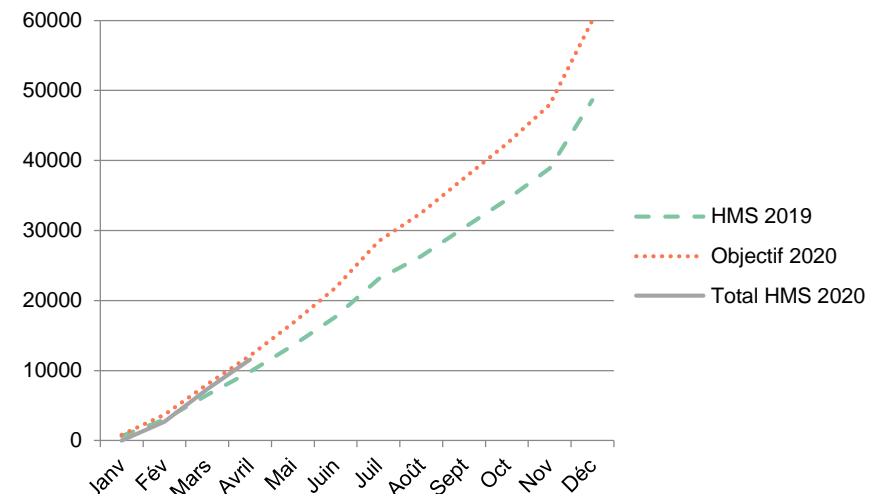
**Habiter Mieux Agilité**

- 14 017 dossiers engagés (70% du stock à fin 2019)

## Enjeux de reprise post-déconfinement

- Reprise des visites (opérateurs d'AMO) et des chantiers (entreprises) chez les particuliers
- Reprise de la définition des projets et de l'instruction des dossiers plus complexes (copropriétés, bailleurs, ...)
- Appui sur les collectivités locales: dispositifs d'OPAH, collectivités délégataires, ...

## Engagement HMS cumulé 2020







# MA PRIME RÉNOV'

## Premiers Chiffres clés:

**31 902**

dossiers déposés depuis le 02/01

**72%**

des travaux concernent l'installation d'un nouveau système de chauffage ou d'un chauffe-eau

**63%**

des subventions sont demandées par des ménages très modestes

**85%**

des dossiers sont mono-travaux

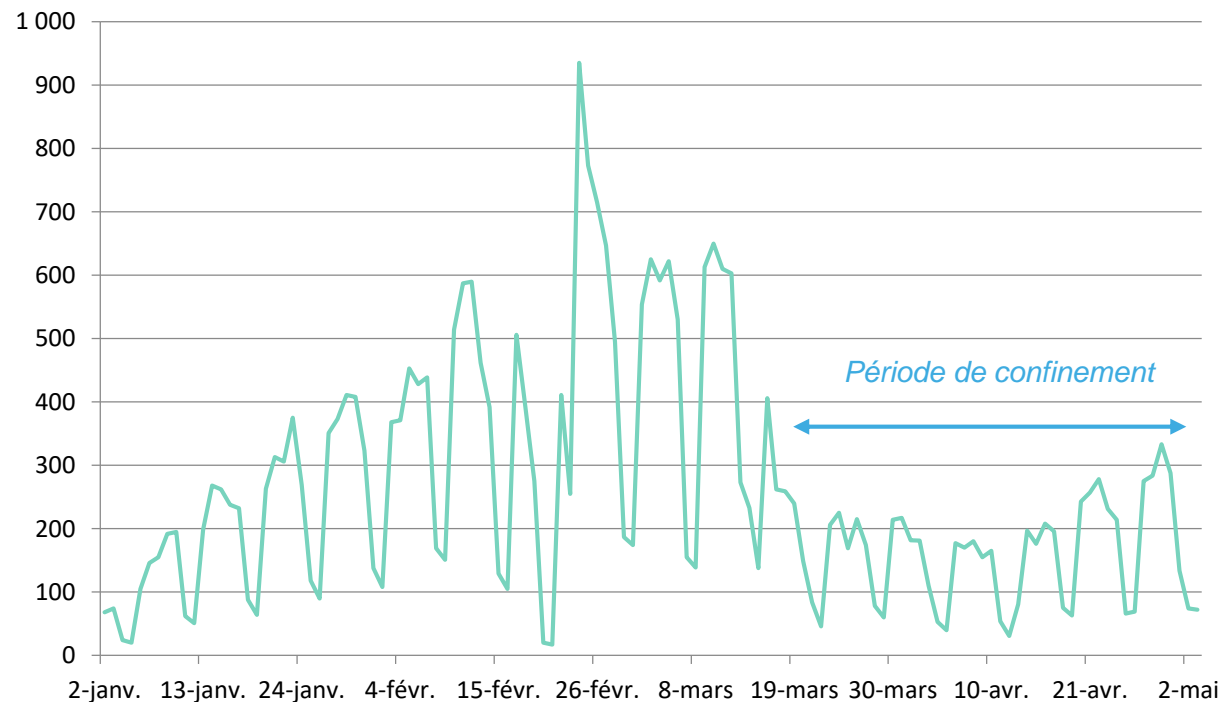
**5 360**

dossiers instruits depuis le 8 avril 2020

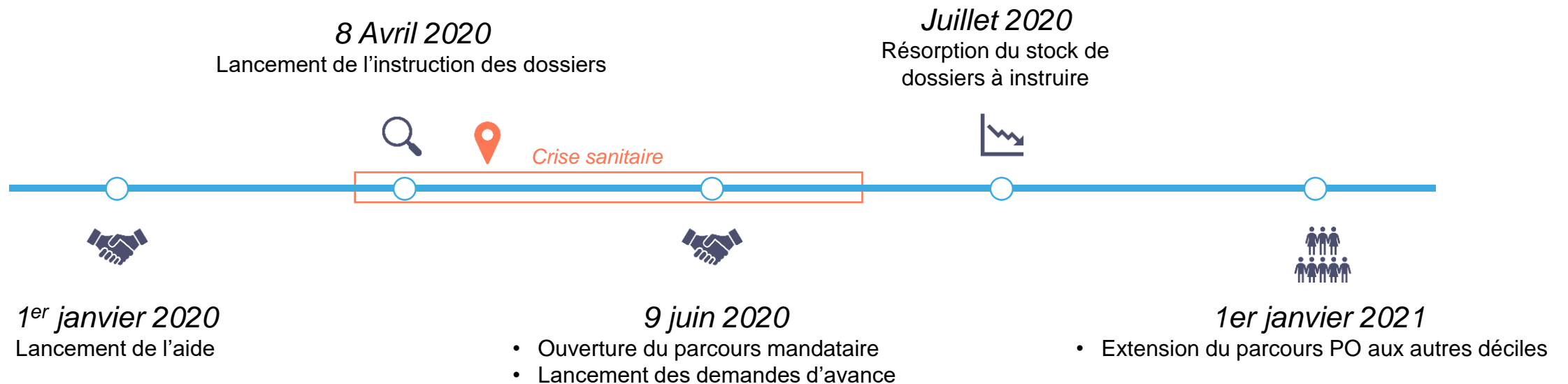
**1,7 M€**

de demandes de subvention notifiées depuis le 8 avril 2020

Nombre quotidien de dossiers déposés



# MA PRIME RÉNOV' : LES GRANDES ÉTAPES



# HM & MPR : DES COMPLÉMENTARITÉS



## Mieux chez moi, Mieux pour la planète

Forfait proportionnel à l'impact écologique

- Chauffage
- Équipement à énergie renouvelable
- Isolation des murs
- ventilation
- menuiseries



## Une demande simplifiée

- Demande en ligne avec possibilité de mandataire
- Une possibilité de financement d'audits



## Cumul possible avec des CEE

- Un outil au service de la massification et de l'environnement  
*des effets rapides grâce à des offres packagées*



## Une aide pour une rénovation globale vertueuse

- Financement basé sur un gain de performance énergétique
- Des financements plus attractifs pour les projets de travaux plus complets
- Un accompagnement personnalisé, financé par l'Anah

## Une aide proportionnelle aux travaux



*En % de dossiers 2019 présentant une intervention sur :*

- Système de chauffage (présent dans 70% des dossiers)
- Isolation parois opaques (présent dans 65% des dossiers)
- Fenêtres, portes, volets (présents dans 60% des dossiers)
- Ventilation (dans 30% des dossiers)
- Travaux induits ou autres travaux (présents dans 15% des dossiers)



**Cumul possible avec les aides des collectivités**

# CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

## ÉVOLUTIONS RÉCENTES DU DISPOSITIF (1/2)

**Prolongation** des « Coups de pouce » Chauffage individuel et Isolation jusqu'à fin 2021 (texte publié)

**Création** du « Coup de pouce » Chaufferie fioul dans le cadre d'une rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif (texte publié)

**Création** (en cours) du « Coup de pouce » pour des opérations sur les Chaufferies du secteur tertiaire

**Modification** (en cours) des conditions d'attribution de la bonification CPE

Plus de détails dans la lettre mensuelle d'information [LI CEE](#):

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2020-04%20lettre%20d%27infos%20VF.pdf>



# CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

## ÉVOLUTIONS RÉCENTES DU DISPOSITIF (2/2)

**Prolongation** des programmes CEE en cours (texte au CSE du 28 avril)



**Création** de nouveaux programmes CEE dont ACTEE (100M€) porté par la FNCCR incluant:

- une cellule d'appui aux collectivités (outils d'aide à la décision, de communication, CCAG type, etc.)
- Le financement de l'accompagnement et de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments publics des collectivités sous la forme de plusieurs AMI thématiques



# DPE - GRANDS PRINCIPES DE LA RÉFORME (1/4)

## Deux chantiers à articuler

	<p><b>Révision du DPE pour accompagner sa pleine opposabilité</b></p> <p>Article 179 de la loi ELAN du 23/11/2018</p>
	<p><b>Redéfinition de la notion de logement à consommation énergétique excessive (passoire thermique)</b></p> <p>Ordonnance en application de l'article 15 de la loi relative à l'énergie et au climat du 8/11/2019</p>

## Un DPE actualisé et plus fiable

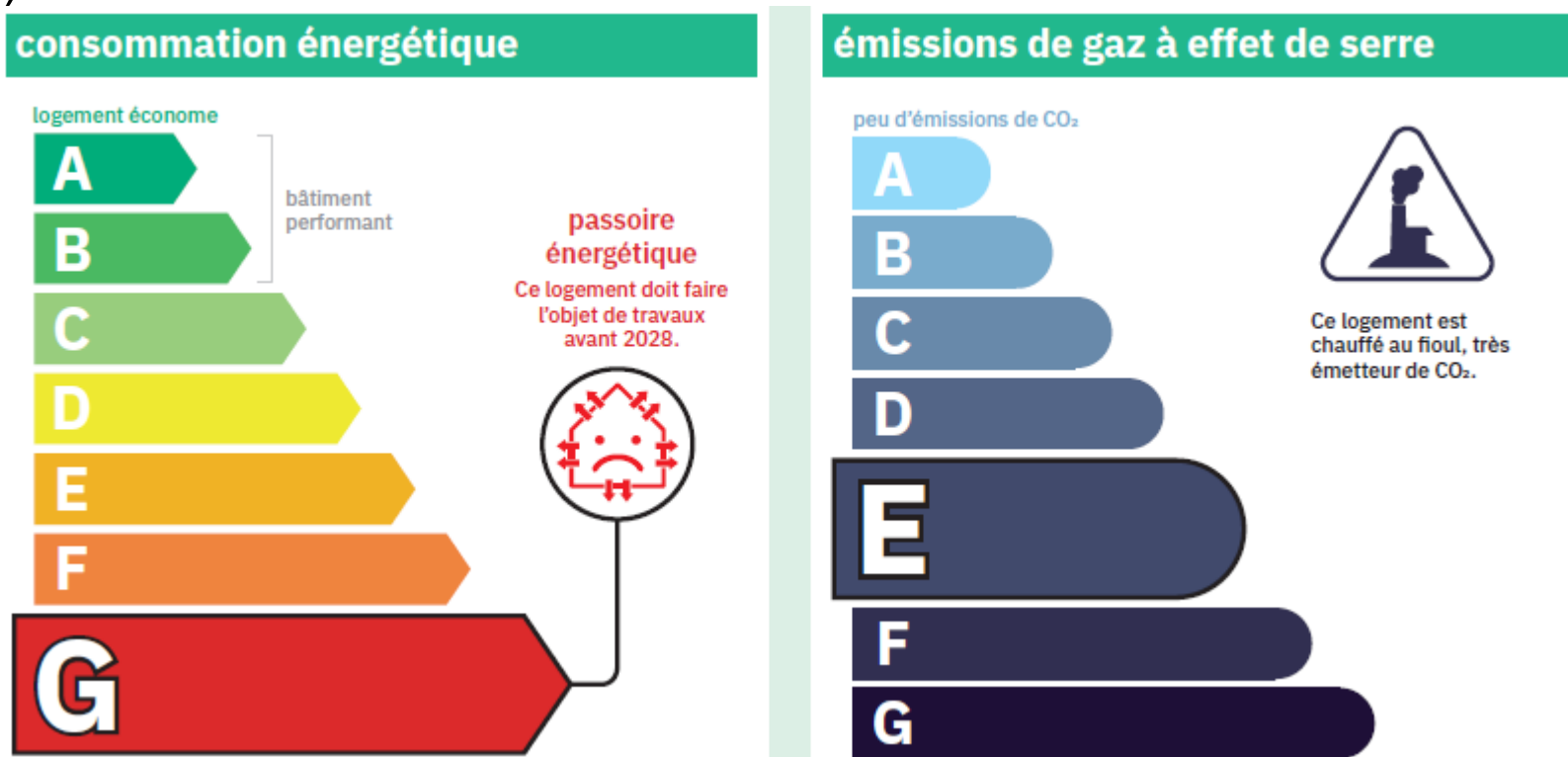
- Suppression de la méthode sur facture, incompatible avec la notion d'opposabilité et source de nombreux biais (DPE vierges notamment)
- Evolutions méthodologiques : actualisation des paramètres (données météo, nouveaux systèmes et matériaux, ...), ajout des deux usages énergétiques éclairage et consommation des auxiliaires, amélioration de la compatibilité avec les réglementations thermiques (RT2012/RE2020, RT-existant)
- Insertion d'un indicateur sur le confort d'été
- Des classes énergétiques en cohérence avec la future définition des passoires thermiques



# DPE - UN DPE PLUS COMMUNIQUANT (2/4)

**Un nouveau design pour accompagner les évolutions méthodologiques, l'introduction des nouvelles données et l'entrée en pleine opposabilité des DPE.**

- Etiquetage en cohérence avec les nouvelles définitions des passoires énergétiques : prise en compte de l'altitude et du climat.
- Concertation en cours sur les informations mises en avant (DPE et annonces immobilières)



# DPE - UN DPE PLUS COMMUNIQUANT (3/4)

## estimation des coûts annuels d'énergie

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques du logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires) voir p.<x> pour voir les détails par poste.



entre **2500€** et **3500€** par an

Prix moyens des énergies calculés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (abonnements compris)

**FAIRE**  
TOUT POUR MA RÉNOV'

**Préparez votre projet !**

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :



INSUFFISANT



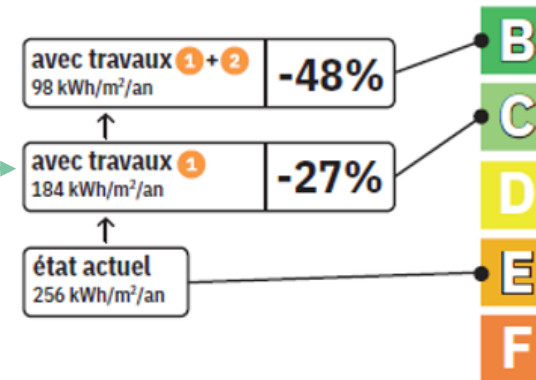
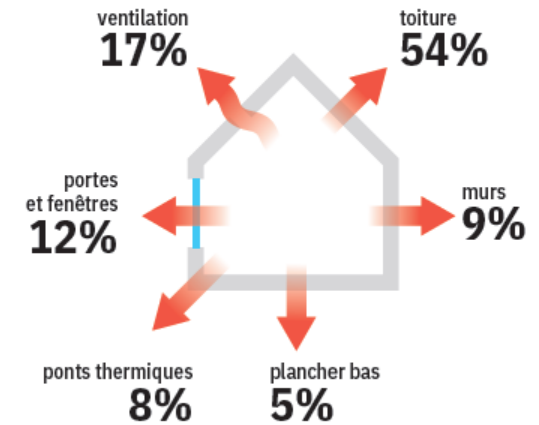
MOYEN



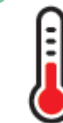
BON

- Mise en avant des coûts énergétiques
- Visualisation plus claire de la performance de l'enveloppe et des systèmes
- Point d'entrée vers la plateforme FAIRE
- Recommandations de travaux sous forme de bouquets
- Indicateur simplifié de confort d'été
- Recommandations d'usage plus lisibles

## schéma de déperdition de chaleur



en hiver



Température recommandée :

**19°**

16

en été



Si climatisation, température recommandée :

**28°**



# DPE - NOUVEAU CALENDRIER (4/4)

	Calendrier initial	Calendrier révisé
Publication des décrets et arrêtés DPE -> consultations sur les décrets en cours -> concertation technique en cours sur la méthode et le nouveau design (consultations à venir sur les projets d'arrêté)	Juin 2020	<b>Septembre 2020</b>
Mise à jour des logiciels par les éditeurs	A partir de juin 2020	<b>A partir de septembre 2020</b>
Concertation sur la définition des nouvelles classes énergétiques y compris « passoires énergétiques »		<b>Lancement début d'été 2020</b>
Définition des nouvelles classes énergétiques y compris « passoires énergétiques »		<b>T4 2020</b>
Formation des diagnostiqueurs	À partir de septembre 2020	<b>A partir de janvier 2021</b>
Ajustement des logiciels (compte tenu des nouvelles classes du DPE)	Décembre 2020	<b>Mai 2021</b>
Entrée en vigueur de l'opposabilité	Janvier 2021	<b>Au plus tard juillet 2021</b>





**Julien Denormandie,**  
ministre auprès de la ministre de la Cohésion des  
territoires et des Relations avec les collectivités  
territoriales, chargé de la Ville et du Logement

et

**Emmanuelle Wargon,**  
secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition  
écologique et solidaire



# Questions / réponses



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE  
DE LA COHESION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES



# Remerciements

*Un replay sera disponible et les slides seront transmis*

Pour tout complément :

[Anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr)



# Annexes

# RÉFORME DU LABEL RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT (RGE)

## Phase 1 de la réforme - orientations annoncées en novembre 2019 :

- Renforcer la lutte contre la fraude : contrôles ciblés sur les entreprises délinquantes, moyens de sanction élargis
- Evolution de la nomenclature de travaux pour améliorer la cohérence entre les qualifications délivrées, les domaines de travaux et les assurances requises
- Renforcement des critères de qualification et notamment du dispositif d'audits : audits supplémentaires sur des domaines « sensibles » et principe d'audits aléatoires

Modification de deux textes réglementaires : décret du 16 juillet 2014 et arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2015 (en cours de publication)

Entrée en vigueur des dispositions des textes réglementaires modifiés	Calendrier initial	Calendrier révisé
Lutte contre la fraude	1 <sup>er</sup> septembre 2020	1 <sup>er</sup> septembre 2020
Evolution de la nomenclature		1 <sup>er</sup> janvier 2021
Renforcement des critères de qualification		1 <sup>er</sup> janvier 2021

Phase 2 de la réforme : lancement de GT en 2020 sur la formation des entreprises RGE, les travaux accompagnés ainsi que l'offre globale de rénovation énergétique



# APPEL À PROJETS : FINANCEMENT D' ACTIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE À GAINS RAPIDES DANS LES BÂTIMENTS DE L'ETAT



**Financement :** 20M€



**Cibles :** Gestionnaires de bâtiments propriétés de l'Etat, occupés par les services ou les opérateurs de l'Etat



**Actions finançables :** Travaux d'économie d'énergie à gains rapides (TRI < 10 ans)



**Calendrier :** Remise des candidatures aux responsables budgétaires en région avant le **12 juin 2020**



# OBLIGATIONS D' ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS DES BÂTIMENTS À USAGE TERTIAIRE

## Deux chantiers réglementaires

<b>Arrêté Méthode</b>	<b>Grands éléments de méthode autour du dispositif</b> Publication au journal officiel (arrêté du 10 avril 2020)
<b>Arrêté Valeurs Absolues</b>	<b>Définition des objectifs en valeur absolue à atteindre pour chaque typologie de bâtiment</b> Publication en deux temps : septembre 2020 pour les premières typologies, fin 2020 pour les autres

## Une réforme qui progresse

- Éléments de méthode définis
- Concertation en cours pour la définition des valeurs absolues (+15 GT en cours)
- Plateforme OPERAT en cours de construction
- Dispositifs d'accompagnement en cours de réalisation (documents pédagogiques sur le dispositif, guide complet à destination des assujettis, FAQ, modules de formation...)





# OBLIGATIONS D' ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE DANS DES BÂTIMENTS À USAGE TERTIAIRE

## L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES ASSUJETTIS DANS LA DÉMARCHE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

### **La plateforme OPERAT**

- La plateforme OPERAT est en cours de construction (fonctionnalité « données bâtementaires » disponible fin septembre 2020, fonctionnalité « consommation d'énergie » disponible fin 2020)
- Elle permettra une transmission simplifiée des données de consommations d'énergie via la possibilité de déléguer aux principaux gestionnaires de réseau de distribution la remontée de ces données
- Elle générera annuellement une notation « Eco Energie Tertiaire » permettant traduire et de valoriser les progrès
- Elle permettra de se comparer aux autres bâtiments assujettis

### **Les dispositifs d'accompagnement**

- Animation du dispositif au niveau national et en régions (avec l'appui de l'ADEME, des services déconcentrés de l'Etat et des chambres consulaires)

### **Les contrôles et sanctions prévus**

- Le contrôle commencera par une vérification de la transmission des données de consommation d'énergie
- Le dispositif de sanction s'appuiera notamment sur le principe du « Name and Shame »

